

50 ans de l'assurance-invalidité

Etat de situation dans le canton et perspectives – Programme des manifestations neuchâteloises

L'assurance-invalidité (AI) célèbre ses 50 ans d'existence cette année en Suisse. Une série de manifestations est prévue dans le canton pour commémorer ce jubilé et réaffirmer que la mission principale de l'AI consiste à réintégrer le plus rapidement possible dans le monde du travail les personnes qui sont atteintes dans leur santé. A cette occasion, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) souhaite interpeller la population sur l'avenir qu'elle souhaite donner à ce pilier de notre système d'assurances sociales qui a un impact sociétal et économique important.

Etat de situation

Instituée en 1960 au plan helvétique, l'assurance-invalidité (AI) fête son 50^e anniversaire cette année. Contrairement à un a priori hérité du passé, l'AI n'a pas pour but premier de verser des rentes mais de chercher, avec les entreprises et les différents acteurs (l'assuré, les médecins, les assureurs, etc.), les solutions qui permettent de maintenir à leur place de travail ou de réintégrer le plus rapidement possible des personnes qui connaissent une perte économique en raison d'une atteinte dans leur santé.

La question du versement d'une rente n'est étudiée que lorsque toutes les mesures de réadaptation ont été épuisées et qu'il n'y a plus de perspectives d'augmentation de la capacité d'exercer une activité professionnelle. Cette démarche est renforcée depuis l'introduction de la 5^{ème} révision en 2008 et le sera encore plus avec l'arrivée de la 6^{ème} mouture. Cette dernière visera le renforcement de la réinsertion professionnelle des rentiers, principe que le Conseil d'Etat soutient pour autant qu'il soit réalisé dans des conditions socialement et économiquement responsables et supportables. L'assainissement de l'AI est indispensable avec sa dette de 13 milliards et son déficit annuel de 1,1 milliard.

Dépendant administrativement du Département de l'économie, l'OAI neuchâtelois compte 70 collaboratrices et collaborateurs installés à La Chaux-de-Fonds. Il traite chaque année quelques 1.500 nouveaux dossiers. Grâce à son action, c'est plus de 1.100 mesures professionnelles réalisées en 2009 et près de 800 personnes atteintes dans leur santé qui ont pu être réinsérées dans la vie professionnelle au cours des cinq dernières années.

La rapidité de l'intervention permet une nette diminution du risque d'exclusion ; 6.419 personnes touchent aujourd'hui une rente dans le canton, soit une diminution de 7,45%

par rapport à 2005. Ceci grâce à la réinsertion et aux efforts de tous les acteurs, notamment des entreprises qui acceptent d'y prêter un concours actif.

Manifestations neuchâteloises pour les 50 ans de l'AI

Afin de marquer le 50^e anniversaire de l'AI, l'OAI du canton de Neuchâtel a prévu plusieurs activités dans différentes régions du canton en 2010 et saisira ces occasions pour interpeller la population sur l'avenir de l'AI et mieux faire connaître ses activités.

L'OAI participera ainsi à une étape du Tour du Canton dans le Val-de-Travers entre le 21 avril et le 26 mai. Les 21 et 22 août prochains, l'OAI sera également présent à Fête la Terre, à Cernier, où il présentera l'exposition nationale itinérante destinée à marquer les 50 ans de l'AI. A signaler aussi la tenue des Jeux d'été nationaux « Special Olympics » qui se tiendront à La Chaux-de-Fonds et au Locle du 10 au 13 juin.

Par ailleurs, une commémoration officielle des 50 ans de l'OAI avec les entreprises aura lieu le 3 juin au Théâtre du Passage, à Neuchâtel. L'OAI souhaite à cette occasion souligner l'importance d'une collaboration étroite entre tous les acteurs pour la réinsertion professionnelle et notamment avec les entreprises qui jouent un rôle essentiel dans la recherche de solutions. Aujourd'hui, plus de 700 entreprises sont partenaires de l'OAI dans le canton dont une grande partie emploie des personnes qui présentent des limitations fonctionnelles.

Pour de pus amples renseignements :

Fabio Fierloni, Directeur de l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel, tél. 032 910 71 21.

Neuchâtel, le 15 mars 2010